

AR Prefecture

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

006-210600540-20211223-1392021-DE

Reçu le 24/12/2021

Publié le 24/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 139/2021

OBJET : Régie de l'Eau : CLOTURE DU BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois du mois de décembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER /Michaël TRUCCHI /Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / /Katy NICOLAS/ Françoise DAMILANO /Thierry VISSIAN/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Bouabdallah LAFTAS /Philippe JANIN /Véronique MINISCLOUX/

ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra, Catherine DINI par Robert NARDELLI, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Romain BIANCHI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Vanessa BEAUJAUD/Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3,L.5217-1 et L.5217-2,

Vu la délibération n° 82/2021 du conseil municipal de Drap du 15 juillet 2021 relative au retrait de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et à l'adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur

Vu la délibération n° 0.3 du Conseil métropolitain du 29 juillet 2021 relative à l'adhésion de la commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur

Vu l'arrêté préfectoral portant sur le retrait de la commune de Drap de la CCPP et de l'adhésion à la MNCA

Considérant que l'activité de fourniture d'eau potable et de l'assainissement sont gérés dans le cadre d'un budget annexe appliquant la nomenclature M49,

Considérant qu'il convient de clôturer au 31 décembre 2021 le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, de transférer ultérieurement les résultats de clôture de ce budget annexe dans chacune des sections du budget principal, et d'affecter également par une délibération à venir le passif ainsi que l'actif immobilisé à la Régie Eau d'Azur,

Considérant que les opérations de résultat seront soldées par des écritures non budgétaires du budget annexe de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal,

Considérant qu'une délibération viendra constater :

- 1- L'état de l'actif immobilisé et des subventions reçues arrêtés au 31 décembre 2021,
- 2- Les emprunts contractés au titre de la compétence « eau potable et assainissement » arrêtés au 31 décembre 2021,

Considérant que l'actif immobilisé ainsi que les subventions reçues feront l'objet d'une mise à disposition à la Régie Eau d'Azur,

Considérant que les emprunts contractés au titre de la compétence « eau potable et assainissement » et arrêtés au 31 décembre 2021 feront l'objet d'un transfert à la Régie Eau d'Azur

APRES EN AVANTURE DU Conseil Municipal :

006-219600549-000112-13-13900
Reçu le 24/12/2021
Publié le 24/12/2021
17 approuve la clôture au 31 décembre 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement,
27 décide que les opérations de clôture de ce budget feront l'objet d'écritures non budgétaires
à constater dans les seules écritures du comptable public,

37 - autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 17 Votants : 23 Absents : 4 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :23./12/2021
Affichage le : 23/12/2021